

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
Collège A : M. Vincent EGEE Collège B : Mme Claire GOLLETY M. Aurélien SIRI Collège C : Mme Evelyne FONTAINE M. Jean-Louis ROSE	Membres de droit : M. Ambdi Hamada JOUWAOU représenté par Mme Machehi HASSANI M. Emmanuel ROUX Représentants des activités économiques : M. Zainal CHARAFOUDINE Mme Bibi Echati MOUSSA Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO	Mme. Béatrice GILLE, rectrice de la région Académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités M. Patrick GILLI, président de l'université Paul-Valéry (Montpellier 3) M. Stephan MARTENS, vice-recteur de Mayotte M. Philippe PAILLET, secrétaire général adjoint chargé des affaires régionales au sein de la région Académique Occitanie M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte QUORUM ordinaire : 14/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i> QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i>

Membres absents (excusés) : M. Philippe AUGE (membre de droit), M. Abdou DAHALANI (représentant des organismes de salariés) M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure), M. Thierry GALARME (représentant des organisations d'employeurs), M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (membre de droit), M. LEROY Nicolas (représentant des professeurs d'université), M. Matthieu LUCAS (collège des BIATSS).

Membres absents : M. Ridjal ABDOULAHI (collège des BIATSS), Mme Mouna-Malika MBOIBOI (représentante des usagers), M. Saïd Abdallah Saïd MOHAMADI (représentant des usagers).

Invités absents (excusés) : M. Jean-Paul BELHADI (directeur financier et administratif), Mme Ida ALI (agent comptable).

A l'ouverture de la séance, 10 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 4 procurations ont été données : M. Philippe AUGE (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, M. Abdou DAHALANI (représentant des organismes de salariés) à M. Zainal CHARAFOUDINE, M. Hugues DELOUTE (personnalité extérieure) à M. Aurélien SIRI, M. Thierry GALARME (représentant des organisations d'employeurs) à M. Jean-Louis ROSE.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte.

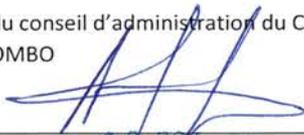
Vu le compte-rendu de la commission scientifique du 26 avril 2018.

Le CUFR est autorisé à s'engager financièrement dans les programmes européens INTERREG V.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 14	Pour..... : 14
Abstention..... : 00	Contre..... : 00

La présidente du conseil d'administration du CUFR
Anrafati COMBO



Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI



Envoi au contrôle de légalité le : 08 OCT. 2018

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le : 23 OCT. 2018

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

Point général relatif au montage de demandes de subventions INTERREG

CUFR

Nom du projet	Chef de projet	Programme	Montant total	Montant FEDER - INTERREG	Montant CUFR	Date de l'attestation de dépôt	Référence dossier	Etat des lieux / remarques	Etapas suivante
« Voyage d'études Mayotte – Madagascar / sciences de l'éducation »	J.J. Salone	PO INTERREG Transnational Réunion. AAP Coopération en faveur des jeunes de l'Océan Indien	32 200 €	27 370 €	2 080 €	11/06/2018	RE0018078	Déclaré irrecevable par la Région Réunion au motif de la zone géographique couverte	Proposition JT : Reformatage du dossier pour un dépôt au SGAR de Mayotte + nécessité de dépôt sous Synergie En attente validation CUFR
« Coopération Mayotte-Mozambique pour l'Etude Mésophotique des Assemblages de Poissons assisté par Robot (MAPOR) »	T. Claverie	PO INTERREG Transnational Réunion. AAP Coopération en faveur des jeunes de l'Océan Indien	118 250 €	101 250 €	0 €	11/06/2018	RE0018079	Pas d'information particulière – suivi en cours Une délibération du CA est à prévoir	Procédure d'instruction susceptible de générer des questions au porteur de projet
RePaM	E. Sucre	PO Transfrontalier Mayotte – Comores - Madagascar	425 029,10€	318 771,83€	106 257,28€	24/07/2018	2018/007 - 4787	Demande orale au chef de projet de déposer une version sous Synergie	Accord JT – ES sur ce point – en cours
CoPlaCo	M.Mori	PO Transfrontalier Mayotte – Comores - Madagascar	134 240€	100 680€	33560€	31/08/2018	4874	Dossier à déposer sous Synergie + demande d'un doc d'engagement des Comores	Besoin d'aide pour Synergie ?